



## ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS ET D'ACTIVITÉS PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD ET PARC DU CORRIDOR AÉROBIQUE

### FICHE DESCRIPTIVE

Les critères d'accueil peuvent varier selon la nature de la demande. La demande sera d'abord identifiée selon une des catégories suivantes :

1. *Événement*
2. *Activité*
3. *Sortie*

#### *Événement :*

**Un événement se distingue par une fréquence ponctuelle, organisée par un promoteur (organisme légalement constitué) impliquant, dans bien des cas, un nombre significatif de participants, des coûts d'inscription ou des activités de levée de fonds, des activités de promotion et/ou de publicité.**

*Exemple : Vélo à notre Santé*

#### *Activité :*

**Une activité possède un caractère récurrent et répétitif, organisée par un promoteur (organisme légalement constitué) impliquant, dans bien des cas, un nombre significatif de participants, des coûts d'inscription, des activités de promotion et/ou de publicité, sans activité de levée de fonds.**

*Exemple : Cardio plein air, chaque semaine*

#### *Sortie :*

**Une sortie possède un caractère ponctuel et/ou récurrent, du type "promenade", organisée par un promoteur (organisme légalement constitué) ou par organisation communautaire ou scolaire impliquant, dans bien des cas, un nombre significatif de participants, sans coût d'inscription, sans promotion, ni publicité.**

*Exemple : Sortie scolaire de l'école Ste-Paule*

### CRITÈRES D'AUTORISATION

#### ACTIVITÉS CONSIDÉRÉES

Les demandes d'autorisation sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord et sur le Parc du Corridor Aérobie sont évaluées selon les critères suivants :

1. L'événement, l'activité ou la sortie doit se réaliser dans le cadre d'une de ces disciplines non motorisées : marche, vélo, patin à roues alignées et ski de fond (pour le Parc linéaire le P'tit Train du Nord seulement) et avoir un caractère culturel, sportif, communautaire ou de festival.

#### SÉCURITÉ, ASSURANCES, PLAN D'URGENCE

2. Le promoteur doit déposer une preuve d'assurance en responsabilité civile pour l'événement d'au moins 2M\$ et s'engager à ajouter la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord à titre d'assuré additionnel sur sa police.
3. L'événement, l'activité ou la sortie doit être accepté par l'assureur du Parc linéaire le P'tit Train du Nord et être approuvé par la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord, ci-après désigné la <<Corporation>>.
4. En cas de bris ou de dommages, le promoteur doit s'engager à remettre en état ou remplacer à ses frais les éléments endommagés; **un cautionnement pourra être exigé.**

5. Tout incident ou accident doit être documenté et déclaré à la Corporation le jour même de l'événement, l'activité ou la sortie.

### **PUBLICITÉ, VISIBILITÉ**

6. Le promoteur doit considérer la Corporation à titre de commanditaire de l'événement. La valeur de la commandite est alors évaluée par la Corporation.
7. Le promoteur doit présenter son plan de visibilité dans le respect des normes en vigueur. Le plan de visibilité doit être approuvé par la Corporation.
8. Les éléments de visibilité de l'événement, l'activité ou sortie et des commanditaires devront être installés par le promoteur et enlevés par celui-ci le jour même de l'événement, l'activité ou sortie.

### **RÈGLEMENTS, CODE D'ÉTHIQUE, ACCESSIBILITÉ**

9. Respecter les normes et les règlements du Parc linéaire le P'tit Train du Nord et du Parc du Corridor Aérobique ainsi que les lois, les règlements et les ordonnances applicables à l'événement, l'activité ou la sortie.
10. Le promoteur est prié d'adapter le site de leur événement, activité ou sortie afin de rendre accessible aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite.
11. Le Parc linéaire le P'tit Train du Nord et/ou le Parc du Corridor Aérobique ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une fermeture pour la tenue d'un événement, d'une activité ou d'une sortie.

### **FINANCE**

12. Un mois après l'événement, l'activité ou sortie, le promoteur devra remettre à la Corporation un rapport incluant le nombre de participants, les revenus, les dépenses ainsi que le bénéfice net.
13. En période hivernale, le coût d'inscription à un événement, une activité ou une sortie doit inclure le billet quotidien (ski de fond) du Parc linéaire le P'tit Train du Nord qui sera remis à la Corporation. La Corporation se réserve le droit d'exiger un montant forfaitaire pour la location du Parc linéaire le P'tit Train du Nord.
14. La vente d'articles promotionnels, de rafraîchissements ou autres **est interdite sans l'autorisation de la Corporation.**

### **COÛT**

15. Toute demande pour un nouvel événement ou activité doit être déposée quatre mois ou plus avant la tenue de l'événement. Un montant de 50\$ plus les taxes applicables (57.49\$) est exigé pour l'examen de la demande et l'ouverture du dossier. Ce dépôt n'est pas remboursable.
16. Des frais de 250\$ plus les taxes applicables (287.45\$) sont exigées pour chaque événement se tenant sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord et sur le Parc du Corridor Aérobique.
17. Une contribution volontaire pour supporter la gestion et la coordination de l'événement ainsi que l'amélioration de nos infrastructures serait grandement appréciée.

### **NOTICES**

**La présentation et l'étude d'une demande ne constituent pas une autorisation à tenir l'événement, l'activité ou la sortie.**

18. La Corporation **se réserve le droit de refuser** la tenue de tout événement, activité ou sortie organisés sur le Parc linéaire le P'tit Train du Nord ou le Parc du Corridor Aérobique.
19. Aucun événement ne sera autorisé entre le 24 juin et le 15 août ainsi que les fins de semaine fériées.
20. Tout événement, activité ou sortie se doit de cadrer avec la mission de la Corporation : La Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord assure (par le biais d'ententes avec les MRC) la gestion et l'exploitation, du Parc linéaire le P'tit Train du Nord et du Corridor Aérobique auquel pourraient se greffer d'autres parcours linéaires contigus au parc actuel. La Corporation gère ces équipements pour le bien-être collectif de la population des Laurentides et comme outil de développement touristique et économique de la région.